

## **COMPTE-RENDU DU CDAS DU 16/06/2026 :**

La CFTC locale a participé au CDAS du 16/06/2026. Ainsi, nous avons pu échanger sur le calendrier des projets de l'année et du budget alloué.

### **I) Le Crédit d'allocation budgétaire pour 2026 :**

Le budget est de 37 710€. Actuellement, les dépenses engagées sont de 34158,25€. Le solde sera réajusté au fur et à mesure de l'avancement des projets.

Ce CAL a été fait en prenant en compte les réponses du questionnaire de l'action sociale départementale à destination des agents, en 2025. (Les cartes cadeaux qui représentaient 42 % du budget en 2025, sont reconduites en 2026.)

### **II) Les projets et leurs calendriers :**

- 27/09 : sortie à Disneyland Paris

Actuellement, 100 personnes sont inscrites ( 77 adultes et 23 enfants de 3 à 11ans)

Cette sortie représente 13 % du budget total du CAL

Un bus au départ d'Orléans et un départ de Montargis qui passera par Pithiviers.

- Courant oct/nov : repas des agents retraités sur Orléans

Normalement, le restaurant retenu est le « Garden Ice Café ». Ce site propose un parking à proximité et se situe en bord de Loire. Le CDAS participe à hauteur de 15€. Le montant global du repas serait estimé à 35€.

- 25/11/2026 : Arbre de Noël au cirque Gruss à St Jean de Braye avec goûter pour les enfants et collation pour les adolescents. ( actuellement 38% du budget total )

Cette année, le CDAS a souhaité élargir l'arbre de Noël à un plus grand nombre d'agents.

Ainsi, les inscriptions se feront en 3 séquences.

**Entre le 1<sup>er</sup> et le 30/09 : devront s'inscrire les agents actifs avec leurs enfants de moins de 15 ans.**

- Possibilité d'un accompagnant supplémentaire (l'adolescent à partir de 16 ans est considéré comme adulte accompagnant). L'adulte accompagnant, agent du ministère, ne bénéficiera pas d'autorisation d'absence.

- Reconduction de l'invitation des enfants de l'Institut Serenne et de leurs encadrants.

- Ouverture aux adolescents de 15 à 18 ans avec un parent agent accompagnant. (sans autorisation d'absence)

**Entre le 1<sup>er</sup> et le 15/10 :**

-Inscription des agents retraités ( un seul adulte ) accompagnés de leurs petits enfants (moins de 15 ans )

**A partir du 15/10 (en fonction du nombre de places restantes, sur le principe du 1<sup>er</sup> arrivé /1er servi et sans autorisation d'absence) :**

Ouverture des inscriptions à l'ensemble des agents actifs du département.

→ **05/12/2026 : Sortie libre à Paris en fin d'année ( environ 5% du budget)**

Les inscriptions se feront de septembre à début octobre. Cette sortie concerne l'ensemble des agents actifs et leurs familles et les seniors.

Un car partira d'Orléans. Pour Gien et Montargis, un car est aussi prévu pour 20 personnes au minimum.

20 euros / adultes et 15 euros par enfants.

Pour les agents retraités intéressés, vous pouvez contacter l'action sociale du 45 par mail : [actionsociale45@finances.gouv.fr](mailto:actionsociale45@finances.gouv.fr)

→ **10/12/2026 : Repas des agents retraités sur Châlette/Loing**

Les agents retraités profiteront d'un moment de convivialité avec les agents actifs au restaurant du lac de Châlette sur Loing.

Pour les repas des seniors, le CDAS participe à hauteur de 15€. Le montant global du repas serait estimé à 35€ par agents retraités. Les conjoints ne sont pas conviés.

Pour rappel, concernant l'ensemble des activités, il est toujours possible de contacter Mme Noémie Le Brazidec pour signaler toutes problématiques et éventuellement trouver des solutions.

**III) Cartes-cadeaux :**

En fonction du budget restant, les cartes cadeaux attribuées aux enfants (de moins de 15 ans) d'un montant de 25 euros pourraient être revalorisées. (environ 32% du budget actuel)

**IV) La Restauration :**

Le poste de délégué à la restauration est tenue par Mme Vardasca Pascale basée sur l'Indre et Loire (en charge notamment des conventionnements de restaurant, restaurant administratif ...).

La CFTC a reparlé des coins repas et des défaillances ou des remplacements de matériels de cuisine s'y référant. Si, vous constatez des manquements en ce sens, merci de nous prévenir afin qu'on puisse en informer notre action sociale locale.

Comme tous les ans, le CDAS fait des propositions qui seront remontées au CNAS. A l'unanimité, nous avons demandé **que soit revu la valeur faciale du titre restaurant à 12€ dont 60% à la charge de l'employeur.**

**Nous restons à votre écoute.  
Pour la CFTC, il est important que l'ensemble  
des agents se retrouvent dans leur action  
sociale départementale.  
N'hésitez pas à revenir vers nous.**